
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi quinze octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme LAPRÉVOTE Sylviane, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Excusés : M. MARTIN Kévin pouvoir à Mme ABEL Amélie, M. PARMENTIER Régis pouvoir à M. KESSLER Patrick.

A été nommée secrétaire de séance : Mme ABEL Amélie assistée de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 09/10/2024

Date d'affichage liste délibérations : 16/10/2024

La séance est ouverte à 18h35

Le Procès-Verbal du 30 septembre 2024 est adopté.

Avis sur le projet CESAN-Ecoauberge du Grand Ventron

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que par courriel du 9 octobre 2024, les services de la DDT sollicitent les membres du présent Conseil afin de requérir son avis sur la réalisation des travaux relatifs au projet **CESAN-Ecoauberge** du Grand Ventron au regard des impacts que ce dernier peut avoir sur la commune.

Cet avis est demandé au titre de l'art. R332-24 du Code de l'Environnement qui dispose que pour toute modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle, le Préfet se prononce après avoir recueilli l'avis du conseil scientifique du patrimoine naturel, de la commission départementale de la nature des paysages et des sites, mais également des conseils municipaux des communes impactées par le projet.

Même si le bâtiment de l'auberge du Grand Ventron est positionné sur le territoire communal de Cornimont, les stationnements sont quant à eux positionnés sur le ban communal de Ventron.

Afin d'éclairer les élus avant toute prise de décision, Mme Marie-José FRANCOIS, première adjointe, et M. David FLAGEOLET, DGS de la commune de Cornimont ont été conviés en vue de présenter au conseil municipal un diaporama détaillé du projet du Centre d'Etudes et de Sensibilisation Autour de la Nature et de son Ecoauberge du Grand Ventron (**CESAN-E**).

M. FLAGEOLET tient tout d'abord à remercier chaleureusement les membres du conseil de s'être réunis en urgence.

Il explique ensuite que le projet consiste en la réhabilitation de la ferme Auberge en y intégrant un laboratoire de terrain et une salle de séminaire. Le nombre de couverts et d'hébergements est revu à la baisse afin d'éviter le tourisme de masse et de favoriser la découverte du site en famille dans le respect d'un écosystème fragile. Une montée en gamme approchant le panier moyen et préférence est donnée aux produits locaux.

Le site sera ouvert au public de début mai à mi-novembre.

Côté Cornimont, le col du Bockloch étant fermé du 1^{er}/12 au 30/06, l'accès est privilégié côté Ventron tout en respectant l'arrêté du maire interdisant la circulation par temps de neige.

Le stationnement proche de l'Auberge (territoire de Ventron) sera déplacé sur la face opposée pour permettre une dés-imperméabilisation et re-végétalisation avec les plantes locales. Du stationnement sera prévu en amont côté Cornimont et Ventron afin d'inciter la montée en mobilité douce (à pied, Vélo, VTT électriques), les camping-cars seront interdits sur le site.

La réhabilitation prévoit des économies d'énergie de 80 %. Présence de panneaux solaires en toiture.

Les travaux extérieurs devraient démarrer en juillet 2025 et une ouverture est prévue en avril 2027.

L'exploitation se fera sûrement en régie municipale avec un gérant et un cuisinier à temps plein. Le cuisinier sera employé aux services périscolaires de la commune de Cornimont et en repos compensateur sur la période de fermeture du site. En pleine saison, la commune aura recours à du personnel saisonnier.

Le coût total du projet est estimé à 3 500 000 € HT subventionné à 70 % par le FEDER, la Région, le Commissariat du Massif, le Département, l'Agence de l'Eau.

M. FLAGEOLET précise à nouveau que le projet ne se fera que si l'équilibre financier est respecté.

Une réunion publique sera organisée par la commune de Cornimont en janvier 2025.

L'ensemble des membres du conseil municipal félicite la commune de Cornimont de porter ce beau projet et lui souhaite tous ses vœux de réussite.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance,
Amélie ABEL.



Le Maire,
Brigitte VANSON.

